

« Pour le second tour des élections municipales, seul un vote postal préservera la démocratie »

[lemonde.fr/idees/article/2020/05/19/pour-le-second-tour-des-elections-municipales-seul-un-vote-postal-preservera-la-democratie_6040153_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/19/pour-le-second-tour-des-elections-municipales-seul-un-vote-postal-preservera-la-democratie_6040153_3232.html)



Dans un bureau de vote, le 15 mars à Lyon. JEFF PACHOUD / AFP

Le fiasco du premier tour de l'élection municipale n'a pas suffi. Il semble que l'on soit reparti pour un tour ! Rappelons que l'abstention a atteint un niveau inédit aux élections municipales et que l'effet du Covid-19 sur l'abstention n'a pas été uniforme. Dans la première vague de l'enquête Ipsos – Cevipof pour le projet « Attitudes des citoyens sur le Covid-19 », réalisée les 16 et 17 mars 2020, 57 % des répondants n'ayant pas participé au scrutin du 15 mars 2020 indiquaient ne pas avoir souhaité se rendre dans un bureau de vote à cause du coronavirus (dont la moitié pour ce seul motif).

La proportion d'abstentionnistes invoquant le coronavirus croît avec l'âge : de 32 % parmi les 18-24 ans à 67 % parmi les plus de 65 ans. Enfin, alors que 48 % des abstentionnistes des communes rurales invoquent le coronavirus, ils sont 69 % dans les communes urbaines. Les conditions sont-elles réunies pour un deuxième tour respectant les exigences démocratiques ? Tout d'abord, les électeurs sont, aujourd'hui, surtout préoccupés par leur situation économique et sociale compte tenu de la hausse du chômage et des pertes de revenu.

Ils souhaitent aussi revoir leurs proches, particulièrement lorsque ceux-ci habitent à plus de 100 km. D'ailleurs, interrogées à deux reprises sur le sujet, près des deux tiers des répondants souhaitent que l'organisation des élections ait lieu dans quelques mois, contre 15 % seulement dans quelques semaines. Bien que la campagne municipale se soit arrêtée durant la semaine précédant le 1^{er} tour, elle a tout de même pu avoir lieu avant celle-ci. Qu'en sera-t-il pour le deuxième tour ? On imagine mal le tractage sur les marchés, le porte-à-porte ou les meetings... Après la généralisation du télétravail, voici donc venu le temps de la télécampagne exclusive.

Un besoin de légitimité électorale

L'électeur va-t-il lui aussi être virtuel ? Le risque existe que les électeurs votent avec leurs pieds dans le présent contexte sanitaire et social. Le risque est d'autant plus élevé que la confiance dans l'exécutif est beaucoup plus faible qu'elle l'était le 15 mars et que les citoyens ont déjà fait l'expérience de l'organisation, coûte que coûte, des élections.

D'un point de vue pratique, il est hautement improbable que les présentes règles sanitaires soient (mieux) respectées devant ou dans la majorité des bureaux de vote. Dans les zones urbaines, en particulier, plusieurs bureaux de vote de près d'un millier d'inscrits sont souvent regroupés dans un même lieu... Comme les citoyens, les présidents ou assesseurs peuvent aussi renâcler à jouer le jeu.

Malgré tout, il est également incontestable que les exécutifs locaux ont besoin de la légitimité électorale pour assumer leurs lourdes fonctions dans le contexte actuel. Enfin, le président et le gouvernement ont plus que jamais besoin des investissements et dépenses des exécutifs locaux pour relancer l'économie française.

Le vote postal existe dans certains pays

Comment sortir de ce dilemme ? En s'inspirant des bonnes pratiques existant ailleurs. Le 15 mars, les élections municipales ont aussi eu lieu en Bavière, l'une des régions les plus touchées, à cette date, en Allemagne. Malgré le Covid-19, la participation y a progressé par rapport aux élections de 2014, les électeurs ayant la possibilité de voter par la poste.

Le second tour a eu lieu deux semaines plus tard et, pour la première fois, exclusivement par correspondance. Le vote postal existe également dans de nombreux autres pays et cinq Etats des Etats-Unis ne votent plus que par correspondance. a également existé, en France, pour les élections prud'homales.

Si l'exécutif décide d'organiser, à court terme, le deuxième tour des élections municipales, plutôt que de nouvelles promesses sur des conditions matérielles du scrutin qui garantiraient la sécurité sanitaire – qui ne convaincront que ceux qui veulent être convaincus – il doit, sans délai, prendre les dispositions nécessaires à l'organisation d'un vote postal. Seule cette solution permettrait au maximum de citoyens de participer à ce scrutin, sans risque sanitaire ni pour eux ni pour les élus et personnels en charge des bureaux de vote.

Sylvain Brouard(Directeur de recherche à Sciences Po - Centre de recherches politiques de Sciences Po /CEVIPOF & Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques / LIEPP.)